

parcours de soins

hôpital

agir

travail

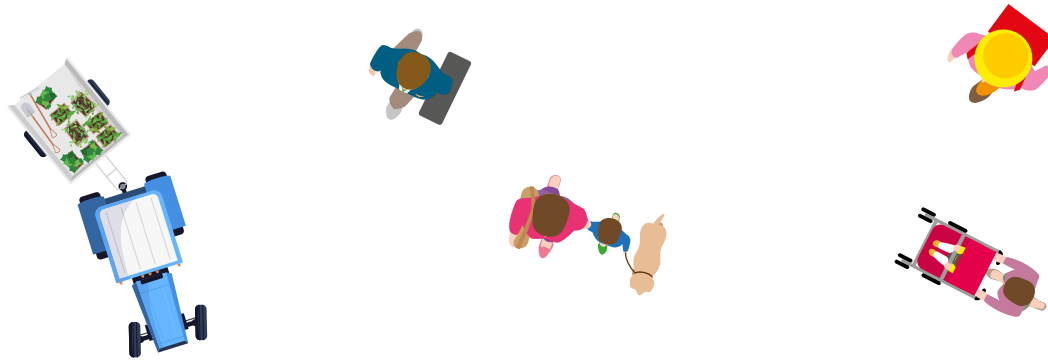
médecins

mal-être

aidant

dossier médical

soigner



Pour la santé & le bien-vivre



En période de crise sanitaire, la santé est un sujet des plus prégnants. Que ce soit dans le but de prévenir ou de guérir, la MSA répond toujours présent, et avenir.



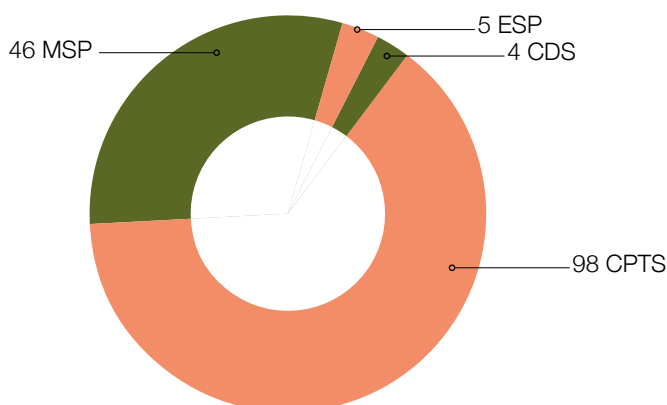
Un partenariat pour favoriser les parcours de santé sur les territoires

Dans le cadre de la COG 2021-2025, la MSA s'engage, à accompagner au moins un hôpital de proximité par région au niveau des associations régionales des caisses de MSA (ARCMSA), notamment dans ses relations avec les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), contribuant ainsi au décloisonnement et à la coordination ville-hôpital dans la gestion des parcours de soins. Mise en place début 2021, une expérimentation est conduite sur quatre territoires où la MSA est caisse pivot d'un hôpital de proximité et accompagnatrice d'une CPTS : MSA Bourgogne (territoire du centre hospitalier de la Haute Côte-d'Or), MSA Grand Sud (territoire du CH Limoux-Quillan), MSA du Limousin (territoire de l'hôpital intercommunal du Haut-Limousin), et MSA Midi-Pyrénées Sud (territoire du CH de Mauvezin). L'agence nationale de l'appui à la performance (Anap) dont la mission est de venir en appui méthodologique aux établissements sanitaires, chargée par le ministère de la Santé d'accompagner la labellisation des hôpitaux de proximité, rejoint le comité de pilotage de cette expérimentation. Une convention de partenariat entre la CCMSA et l'ANAP est signée le 12 janvier 2022.

#préève

Bilan de l'accompagnement des structures d'exercice coordonné

Avec l'ARS et l'assurance maladie, la MSA poursuit l'accompagnement des professionnels de santé. Objectif : faciliter le parcours de soins des patients, en mutualisant les compétences des acteurs sur les territoires ruraux. En 2021, cela s'est traduit par la mise en place d'un comité de pilotage, de plusieurs webinaires thématiques, d'ateliers de retour d'expériences et de formations à l'animation de réunions pluriprofessionnelles. Ce dispositif d'accompagnement est complété par un point de coordination bimensuel associant la DGOS, la Cnam et la MSA, ainsi que par l'animation de la communauté des référents des structures d'exercice coordonné dans le réseau et la participation de la MSA à plusieurs événements, dont le congrès de l'association AVECSanté à Bordeaux ou le salon des maires et des collectivités locales. Depuis janvier 2020, la MSA a accompagné 153 structures d'exercice coordonné : 98 communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), dont 50 avec un accord conventionnel interprofessionnel signé ; 46 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), dont 9 avec un ACI signé ; cinq équipes de soins primaires (ESP) et quatre centres de santé (CDS).



Lutényl et Lutéran : alerte sanitaire à destination des professionnels de santé et des assurés

Mise en œuvre d'une opération de communication sur le risque de méningiome associé à la prise des médicaments Lutényl et Lutéran et leurs génériques à forte dose et pendant une longue durée, par les organismes d'assurance maladie, dont la MSA, et l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). L'objectif de cette action est d'identifier les bénéficiaires ayant consommé du Lutényl ou du Lutéran, ou leurs génériques, ainsi que les médecins libéraux ayant prescrit cette molécule, afin de les informer. La MSA participe ainsi à cette action d'alerte sanitaire interrégime en fin d'année 2021, pour des envois de courriers réalisés au tout début du mois de janvier 2022. Au total, ce sont presque 7 000 courriers qui sont adressés.

ntion

La nouvelle loi santé au travail

Adoptée en août 2021, pour une entrée en vigueur le 31 mars 2022, cette réforme entend renforcer la prévention et renouveler l'offre en santé au travail dans toutes les entreprises françaises. L'ambition est, entre autres, de prévenir davantage la désinsertion professionnelle et de décloisonner santé publique et santé au travail. En outre, elle intègre les risques psychosociaux et chimiques. La prévention primaire et les actions en milieu de travail de l'équipe pluridisciplinaire sont ainsi intensifiées, notamment en matière de suivi médical sur la population à risque. Elle est portée par trois nouveaux dispositifs : offre de service socle, complémentaire et certification. Elle permet également la mise en œuvre de la télésanté au travail et promeut l'extension de la délégation de certaines missions du médecin du travail vers les infirmiers en santé au travail. La réforme instaure également un suivi accentué en cas d'absence prolongée, une visite médicale de mi-carrière ou encore un passeport de prévention. Des actions qui s'inscrivent pleinement dans la politique mise en place par la MSA depuis de nombreuses années.



De nouvelles ambitions pour la santé au travail

La MSA se dote d'un nouveau plan national en santé-sécurité au travail (SST) pour la période 2021-2025. Tous les cinq ans, cette feuille de route recense les actions développées auprès des actifs agricoles afin de diminuer leurs risques professionnels et d'améliorer leurs conditions de travail. L'ambition est de leur donner la capacité d'agir pour leur santé et la performance de leur entreprise. Fruit d'une concertation des équipes de la MSA au niveau national et local, impliquant les délégués, il tient compte de l'évaluation des actions du plan précédent et se décline en 35 programmes locaux adaptés aux besoins des territoires. En parallèle de la prévention, il met en avant pour les cinq prochaines années le travail comme source de développement, de recherche de sens et d'épanouissement. Le plan se décline en trois orientations majeures : agir pour préserver la santé dans le travail, et ce dès la formation des plus jeunes (troubles musculosquelettiques, accidents liés à l'utilisation de machines, de chutes, mal-être, désinsertion professionnelle...), accompagner les projets et les transitions liés aux évolutions du monde agricole (prévenir les impacts liés aux évolutions technologiques, soutenir les professionnels face aux préoccupations environnementales et sociétales, promouvoir de nouveaux outils et méthodes de prévention), co-construire les actions avec tous les acteurs. La MSA compte 267 médecins du travail, 175 infirmiers en santé au travail et 238 conseillers en prévention dans ses équipes de santé au travail sur l'ensemble du territoire français, ainsi que 32 collaborateurs à la caisse centrale.

Covid-19 : la MSA au rendez-vous de la stratégie vaccinale

Les actions mises en œuvre suivent la stratégie vaccinale déployée par le gouvernement. L'arrivée des premiers stocks de vaccins nécessite un travail de ciblage pour identifier les assurés éligibles. Les courriers d'invitation à la vaccination sont envoyés par les MSA au fur et à mesure de l'élargissement de la campagne. La généralisation de la vaccination à toutes les tranches d'âges entraîne des actions nouvelles visant à informer et à faciliter l'accès à la vaccination. La MSA participe massivement au dispositif « Aller vers », qui a pour objectif de simplifier la prise de rendez-vous de vaccination, en ciblant les populations les plus à risque. Différentes campagnes d'appels, de SMS et de courriers postaux sont déclinées dans le cadre de ce dispositif. De plus, les personnes âgées bénéficient du numéro « coupe file » pour être prioritaires dans les lieux de vaccination. Les MSA ont un rôle moteur dans le déploiement d'actions sur leur territoire, telle que l'organisation de la vaccination à domicile des adhérents les plus isolés. En parallèle de la mise en œuvre du passe sanitaire à l'été, un service est déployé pour permettre aux assurés en difficulté de pouvoir récupérer ou corriger leur attestation de vaccination. En fin d'année, des informations sont envoyées aux populations à risque qui sont éligibles à la dose de rappel.

repères

Fin janvier 2021, près de **600 000 premiers courriers d'invitation** à la vaccination ont été adressés vers les ressortissants de plus de 75 ans.

Entre le 12 avril et le 7 mai 2021, **67 500 appels** sont passés par les MSA dans le cadre du dispositif « Aller vers ».

Mon espace santé : la MSA investie dans la phase pilote

Ce nouvel espace numérique permet à chaque citoyen d'accéder à des services de santé sécurisés. Il se compose de quatre fonctionnalités majeures qui sont déployées progressivement. Dès janvier 2022 : la consultation et l'alimentation du dossier médical, pour retrouver toutes ses informations santé au même endroit et les partager avec les professionnels de santé de son choix ; une messagerie sécurisée pour échanger en toute sécurité et confidentialité avec les professionnels du sanitaire, du médico-social et du social. Ouverture courant second semestre 2022 : un agenda de santé pour enregistrer les rendez-vous et événements médicaux ; un catalogue d'applications et de services référencés par l'État. Le régime agricole se mobilise pour que les adhérents MSA puissent créer et s'approprier leur espace personnel. Ainsi, il est partie prenante dans la phase pilote de Mon espace Santé qui se déroule sur le second semestre 2021 dans les trois départements de la Haute-Garonne, Loire-Atlantique et Somme. Il est également pleinement associé à la phase de généralisation à la France entière début 2022.



Les 11 millions de Français qui soutiennent un proche dépendant peuvent savoir si cette aide régulière fait d'eux des aidants. ” ”

L'application carte vitale : vers une extension du déploiement

L'application carte Vitale est la version dématérialisée de la carte Vitale. Elle va permettre à l'assuré d'accéder depuis son smartphone aux mêmes services que la carte Vitale (consultation chez un professionnel de santé) mais aussi à de nouvelles fonctionnalités, par exemple : la possibilité d'utiliser l'application pour se connecter à des portails du web ou des applications du monde de la santé sociale (Mon espace santé) ; la possibilité de déléguer l'usage de son application à un tiers. La MSA est impliquée dans la mise en œuvre des fonctionnalités de cette nouvelle application et de son déploiement. Ainsi, depuis octobre 2019, une expérimentation est en cours auprès des caisses MSA des départements du Rhône et des Alpes-Maritimes. Le déploiement progressif passera par une extension progressive du nombre de départements en 2022 pour une généralisation à la France entière courant 2023.

« Aidant'plus » s'enrichit d'un questionnaire en ligne

Le guide en ligne dédié aux aidants s'enrichit d'une nouvelle fonctionnalité : un questionnaire pour faire le point sur son statut d'aidant (msa.fr/lfp/aidant-plus#). Grâce à ce nouvel outil ouvert à tous, les 11 millions de Français qui soutiennent un proche âgé, dépendant ou

application

en situation de handicap peuvent savoir si cette aide régulière fait d'eux des aidants. Ces questions abordent des points clés de leur vie. Elles concernent le profil de la personne aidée, la fréquence de l'aide apportée et l'incidence sur le quotidien. À partir de ce diagnostic, la personne peut également prendre connaissance de ses droits ainsi que des prestations auxquelles elle peut prétendre. En outre, le dispositif oriente vers les solutions d'aide disponibles.

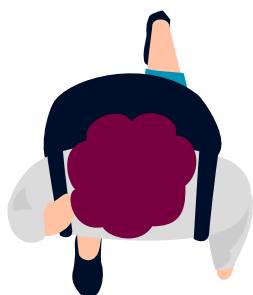


90

FICHES RECENSENT
LES PRINCIPAUX
RISQUES EN SANTÉ
DES POPULATIONS
AGRICOLES.

Le risque de suicide dans le monde agricole

Les travaux d'études et d'analyse du risque de mortalité par suicide sont poursuivis, à partir des dernières données mises à disposition par l'Inserm. Il ressort que les consommateurs du régime agricole de 15 à 64 ans ont un risque de mortalité par suicide supérieur de 43,2 % à celui des assurés de l'ensemble des régimes. Chez les consommateurs de soins de 65 ans et plus, les bénéficiaires du régime agricole présentent un risque de mortalité par suicide deux fois plus élevé que les assurés tous régimes. Le sur-risque est plus marqué chez les non-salariés que chez les salariés (113,7 % vs 74,5 %).



La première cartographie des pathologies du régime agricole

Une cartographie des pathologies des assurés agricoles est développée pour la première fois. Elle identifie les principaux risques en termes de santé des populations agricoles (pathologies dont la prévalence est élevée et/ou dont la prise en charge génère des coûts importants pour le régime agricole, et pathologies pour lesquelles les assurés agricoles sont en sur-risque par rapport à la population générale en France). Les pathologies chroniques et les principaux événements de santé des assurés du régime agricole sont décrits dans leur intégralité. Le risque de chaque maladie chez les patients MSA est comparé à celui de l'ensemble de la population, le profil des patients, les autres maladies dont ils sont atteints, les caractéristiques spatiales de la maladie au régime agricole, son coût. Quarante-deux fiches par pathologie décrivant tous ces éléments sont mises à disposition : [statistiques.msa.fr/wp-content/uploads/2021/12/Fiches-pathologies-2019.pdf](https://www.msa.fr/wp-content/uploads/2021/12/Fiches-pathologies-2019.pdf)



Le mal-être ne doit pas être exclusivement associé au suicide. ”

Mal-être des populations agricoles : articulation et pilotage renforcés

Un programme de prévention et d'accompagnement du mal-être est élaboré dès la fin 2020 par la MSA. Ce dernier a pour ambition d'améliorer l'action grâce à une meilleure articulation des dispositifs et un pilotage renforcé au niveau national et local. Il repose sur trois principes fondateurs : le mal-être ne doit pas être exclusivement associé au suicide ; son accompagnement et sa prévention auprès des salariés et des non-salariés agricoles doit se faire à travers un tronc commun ; il faut opérer un renforcement des actions vis-à-vis des jeunes et des seniors. Suite à la nomination d'un coordinateur national interministériel en charge de la feuille de route « Prévention du mal-être et accompagnement des agriculteurs en difficulté », présentée le 23 novembre 2021, qui entraîne la refonte de la gouvernance et la mobilisation de ressources dédiées, le programme se décline selon plusieurs axes opérationnels. Ils permettent de mieux connaître les situations de mal-être et les



300

APPELS PAR MOIS REÇUS
PAR LES PSYCHOLOGUES
D'AGRI'ÉCOUTE.

caractéristiques des populations concernées ; de mieux repérer et orienter grâce à l'évolution d'Agri'écoute, au développement des formations de sentinelles, au renforcement des partenariats avec un accord cadre national, à 35 référents mal-être en charge d'assurer

déte

la coordination et à l'augmentation des budgets d'aide au répit et Agri'écoute ; de mieux piloter grâce à un référent national mal-être en charge de coordonner les dispositifs, d'animer le réseau MSA, de mettre en place des conventions nationales et d'articuler les dispositifs nationaux avec les partenaires.